



SCoT – Réunion publique - Compte-rendu

Organisateur	SCoT
Sujet	Avancement
Date	31 mai 2024
Lieu	Bassussary
Participants AVO	Bernard Dulau
SCoT	Marc Berard (Président Syndicat Mixte), Létizia Delorme (Directrice Syndicat Mixte), Bruno Carrère (CAPB), Michel Lahorgue (Maire de Bassussary)

C'est quoi que c'est-y donc ?

Le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, créé par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 2000, vise à mettre en cohérence sur un territoire organisation de l'espace, urbanisme, habitat, économie, commerce, environnement, en contexte de dérèglement climatique et préservation des ressources. Il fixe les grandes orientations d'aménagement pour les 20-30 ans qui viennent.

Il y a 53 SCoT en Nouvelle-Aquitaine, le nôtre est un des 5 SCoT retenus dans la gouvernance régionale. Les SCoT se positionne entre les documents cadre (loi climat & résilience, loi SRU (2000), loi Littoral, loi Montagne, SRADDET, PNT Montagne basque, chartes de l'eau, SDAGE, SAGE, ...) et les documents de planification locaux (PLU, PLUi, PLH, autorisations commerciales, plans de mobilité, plan climat, ...)

Notre SCoT couvre 158 communes CAPB + 8 communes Seignanx = 166 communes.

CAPB : 5 PLUi dont Amikuze, Soule, Basse-Navarre lancés.

Actuellement il y a 2 SCoT sur le territoire du futur SCoT Pays-Basque – Sud des Landes : Bayonne et Sud des Landes : 48 communes et 12 communes autour de Garazi.

Le SCoT est un ensemble de documents dont la composition et la procédure répondent à un formalisme fixé par le Code de l'Urbanisme.

Le territoire

3150 km², 2 collectivités (CAPB, CCS), 360.000 habitants, 140.000 emplois, 40 kms de littoral (12 communes de Hendaye à Ondres), 180 kms de montagne (66 communes de Hendaye à St-Engrâce).

Gouvernance

Syndicat mixte : Conseil Syndical (66 élus), Bureau (25 élus), > 2 réunions / mois + séminaires et réunions thématiques.

Calendrier

Décembre 2018 : prescription SCoT

2021 : séminaires Impact réchauffement climatique, scénario prospectif

Octobre 2021 : débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

2022 : 2 séminaires : Résilience alimentaire, sobriété foncière

2023 – 2024 : stabilisation du dossier SCoT, Diagnostic, Projet d'Aménagement Stratégique, Document d'Orientations et d'Objectifs.

2023 : 2 séminaires : hydrologie

Fin 2024 : arrêt du SCoT

2025 : évolution du dossier, enquête publique.

Fin 2025 : approbation.

Points clés du Diagnostic

Cadre de vie de qualité ... mais convoité

- Poursuite de l'étalement urbain met à mal les espaces naturels
- Activité agricole structurante
- Ressource en eau abondante mais se raréfiant
- Patrimoine urbain reconnu mais les formes urbaines depuis 30 ans banalisent les paysages
- Littoral densément peuplé, toujours plus attractif mais soumis à risques naturels et liés à l'activité humaine importante.

Territoire attractif ... mais inégale répartition des dynamiques

- Population accueillie plutôt jeune (taux de chômage < taux national) mais vieillissement global de la population
- Croissance démographique soutenue sur le littoral mais timide à l'intérieur
- Marché immobilier et foncier tendu en inadéquation avec les revenus des habitants
- Tension immobilière qui éloigne les habitants de leurs lieux d'emplois, avec forte dépendance automobile, embouteillages, coût énergie, impact de santé publique
- Économie dynamique (et diversifiée) mais qui ne favorise pas l'économie locale et les circuits courts
- Attractivité touristique porteuse de développement économique ... mais amplificatrice de tensions sociales et environnementales

Cap : accompagner la résilience du territoire

Pressions impactantes

- Dérèglement climatique
- Raréfaction des ressources (eau douce, ...)
- Perte de biodiversité
- Perte de rendements agricoles
- Attractivité démographique

⇒ Évolution des manières de vivre :

- Quelles activités économiques soutenir ?
- Quelles agricultures possibles ?
- Quels aménagements urbains souhaitables ?
- Quelles mobilités accessibles ?

Objectif du SCoT : aménager durablement le territoire pour garantir durablement notre qualité de vie : viser l'autonomie énergie et alimentaire, gérer durablement la ressource en eau, augmenter nos capacités de résistance

⇒ Cibler et muscler l'action publique.

Boussole

Sobriété : faire mieux avec moins

Transition : faire mieux autrement

Orientations

- Développer les complémentarités entre les infra-territoires pour accroître la robustesse du

territoire

- Zone Littoral : apaiser la dynamique de développement pour préserver le cadre de vie voire restaurer les fonctions agricoles et naturelles
- Zone Intermédiaire : affirmer les fonctions économiques et faire évoluer le modèle de développement urbain vers plus de sobriété
- Zone Intérieur : améliorer / créer les conditions de leur dynamisme économique et du maintien des services à la population en recentrant le développement dans les centralités
- Maitriser l'attractivité et accompagner l'accueil démographique sur l'ensemble du territoire

Entre 2009 – 2019, 86% de la population s'est fixée sur le littoral, 13% en intermédiaire, 1% en intérieur
Perspective retenue : entre 385.000 et 405.000 habitants en 2050

Objectif : entre 2020 et 2050 : 53% sur le littoral (900 à 1300 hab. / an), 22% en intermédiaire, 25% à l'intérieur.

Relocaliser nos activités pour trouver l'essentiel près de chez soi : se loger, travailler, se soigner, se former, se divertir, se nourrir, se déplacer.

Concept de la vie du quart d'heure. Tout trouver dans ¼ d'heure, sachant qu'un quart d'heure en Soule n'a pas la même mesure que sur le littoral (pied, vélo, voiture, ...)

Prioriser le développement futur dans les espaces déjà urbanisés et faire de l'extension l'exception
S'inspirer des formes traditionnelles de nos villes et bourgs.

Rendre attractive, conviviale et abordable la vie dans les centralités : végétaliser, mutualiser les usages dans un même bâtiment, accompagner le développement de ceintures maraîchères, favoriser le vélo, la marche, les transports collectifs.

Intégrer la biodiversité à toutes les échelles et dans tous les projets : gestion des eaux, îlots de fraîcheur, stockage carbone, qualité de l'air, ...

Dans la discussion :

- Mise en évidence de contradictions
 - dire d'un côté maîtriser l'attractivité du territoire et, de l'autre, solliciter le label Pavillon Bleu des plages. La CAPB se saisit de ce sujet Pavillon Bleu
 - vouloir s'inspirer de la structure et de la vie de nos bourgs et villages et constater que certains quartiers de nos villes sont progressivement préemptés par des familles à fort pouvoir d'achat dont le mode de vie diffère de nos pratiques locales
- Manque de vision commune au niveau du territoire entre les 3 provinces (Labourd, Basse-Navarre, Soule) et à l'intérieur d'une même province (BAB par exemple)
- Nombre de leviers sont du ressort de la loi et échappent au pouvoir local : ex sur les résidences secondaires, le seul levier local est le taux de la taxe d'habitation à 60%, ce qui ne décourage personne.